

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 AVRIL à 19H30

L'an deux mil vingt-deux le vingt-neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Genillé dûment convoqué le 25 avril 2022, s'est réuni en session **ordinaire** en la salle pour tous, sous la présidence de Monsieur Henri ALFANDARI, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Henri ALFANDARI, Bernard BALLU, Alexandra BODARD, Emmanuel BOURGEAULT, Katia BOURREAU, Pascal DUPONT, Sébastien FAVRE BONVIN, Olivier FLAMAN, Francis GAUTHIER, Charles Bernard GLIKSOHN, Jean-Jacques HERVET, Béatrice KERGOURLAY, Henry MARCHAIS, Laurence MARINIER, Catherine MERLET, Christophe MEUNIER, Nathalie RENARD, Aline VERMEULEN.

Absent excusé : Rolande ROUCHE

Procurations de vote : /

Secrétaire de séance : Monsieur Charles Bernard GLIKSOHN

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du vendredi 18 mars 2022. Suite à cette déclaration, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2020-22 Autorisation de vente du Presbytère

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 21 mai 2021 le conseil municipal a décidé de la mise en vente du Presbytère.

Le terrain d'assiette est cadastré sous les références suivantes :

Section	Numéro	Nature	Lieudit	Surface
BL	390	Sol	1 rue Saint Pierre	0ha 04a 64ca
Surface totale				0ha 04a 64ca

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d'une offre d'achat pour un montant de 280 000 € de Mme SHAKOLINA Tetiana.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter cette proposition d'achat.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, modifiée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2141-1,

Vu la loi 95-127 du 8 février 1995, la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants. Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à 18 voix pour, le conseil municipal :

- **Décide** la cession de la propriété immobilière sise à Genillé, 1 rue Saint Pierre,
- **Fixe** le prix de vente à 280 000 € (net vendeur),
- **Indique** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **Missionne** Maître Groult-Guignaud, notaire à Genillé, pour la réalisation de l'acte notarié,
- **Autorise** la Maire à signer tous documents utiles au bon aboutissement du dossier.

2020-23 Demande de versement d'une subvention exceptionnelle pour une association

Monsieur le Maire présente la demande de l'association de l'air du temps. Celle-ci sollicite la municipalité pour obtenir une aide d'un montant de 310€ afin de rembourser les repas non consommés après le désistement d'un grand nombre de participants prévus mais atteints du Covid-19.

Après en avoir délibéré à 18 voix pour, le conseil municipal, **décide** d'attribuer la subvention de 310€ à l'association de l'air du temps.

2020-24 DM1

Le Maire explique qu'il convient d'approvisionner le budget principal, en investissement afin de pouvoir faire les écritures notamment pour la conservation des parcelles BL121 et BL122 (jardin Agnès Sorel de la Maison de Cécile Moreau).

Recettes investissement Chapitre 041- article 21318 : +17090,14€

Dépenses investissement chapitre 041- article 2111 : +17090,14€

Après en avoir délibéré à 18 voix pour, le conseil municipal, donne son accord pour cette décision modificative.

Atelier de la rue Imbert

L'équipe du service technique a réinvesti l'atelier de la Varenne, les travaux intérieurs sont pratiquement finis. Avec le reste du budget, quelques équipements vont venir compléter l'existant. Une clôture est prévue pour protéger le bâtiment.

Monsieur le Maire évoque la vente de l'atelier de la rue Imbert qui avait été évoquée lors d'un précédent conseil. Ce bâtiment étant communicant avec l'école le maire propose de renoncer à cette vente pour l'inclure dans une réflexion globale sur l'affectation des bâtiments de la commune.

En réponse à Madame Alexandra BODARD, le maire précise qu'aucun engagement n'avait été pris et que ce renoncement n'a pas de conséquence sur l'équilibre du budget Il précise que les dépenses engagées à la Varenne à hauteur de 40 000€ sont autofinancées. Le Maire demande la suspension de la vente, les conseillers municipaux sont tous d'accord.

Monsieur Francis GAUTHIER demande si cette annulation aurait une incidence sur le distributeur à pizzas. Le Maire répond que le distributeur fonctionne très bien et qu'à ce jour il n'a pas été prévu de le retirer. Un bail de 3 ans a d'ailleurs été signé.

Point sur les travaux en cours

TRAVAUX DE LA MAIRIE

Monsieur Olivier FLAMAN indique qu'il y a un peu de retard notamment en raison du lot plâtrerie (environ 5-6 jours de retard). Les gros travaux de démolition sont faits, les travaux de plâtrerie sont en cours et les électriciens sont présents également.

A noter que les élections législatives auront tout de même lieu à la salle des fêtes pour les deux tours.

TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Les travaux vont redémarrer dès le lundi 2 mai. La partie extérieure va être finalisée et la partie intérieure se fera en septembre. Des sondages pour tester l'humidité seront effectués.

Madame Catherine MERLET demande si en cas de décès les obsèques peuvent avoir lieu dans l'église. Pendant la durée des travaux, le grand porche central étant condamné, il ne sera pas possible d'organiser de célébration dans l'église.

AUTRES TRAVAUX

Les trois projets : Casiers connectés, Agnès Sorel et les accès aux salles par carte magnétique sont suspendus pour le moment, pour permettre de se concentrer sur les travaux en cours.

Monsieur Bernard BALLU pose la question des logements qui doivent se faire à la Varenne à côté de l'étude notariale. Le Maire précise que ces travaux sont effectués par Val Touraine Habitat qui a actuellement des problèmes de financement lié à l'augmentation du coût des matériaux.

Monsieur Olivier FLAMAN présente un premier plan d'implantation des caméras qui seront posées sur la commune.

Huit points de surveillance sont proposés : la place de la mairie, l'atelier de la Varenne, le rond-point du cerf, la salle des fêtes, le city stade, la salle pour tous, le carrefour du bar, le cimetière. La connexion se fera en wifi, une négociation est en cours pour la mise en place de l'alimentation électrique sur les poteaux. Le coût de cette opération est aux alentours de 45 000€, la commune peut espérer jusqu'à 80% de subvention de la part de l'État. Francis GAUTHIER pose la question de la maintenance des caméras. Un nouveau bilan sera présenté prochainement concernant l'alimentation électrique et la maintenance.

Bernard BALLU demande si le sujet du jardin du souvenir dans le cimetière a avancé. La Mairie est en attente de plusieurs devis pour relever les tombes, les travaux pour le jardin du souvenir auront lieu après.

Point fibre

Les travaux de mise en place de la fibre optique seront terminés au cours du mois de juin dans le bourg et sur la partie ouest de la commune. Les administrés pourront faire les demandes pour obtenir l'accès dès septembre. Possibilité de consulter le site internet valdeloirefibre.fr, pour visualiser les disponibilités de la fibre ou obtenir diverses informations utiles sur le sujet. Monsieur Olivier FLAMAN conseille de ne pas hésiter à mettre en concurrence les opérateurs, en demandant des devis sur ce site (il existe des accords qui peuvent être intéressants).

L'accessibilité pour le reste de la commune est prévue pour fin 2023.

Dès la mise à disposition de la fibre, l'ensemble des bâtiments de la commune pourrait bénéficier d'un réseau privé pour l'internet et la téléphonie avec des conditions tarifaires favorables.

Point sur l'emploi

Trois sujets sont à traiter :

1. Gérer le retour d'un agent titulaire du grade d'adjoint technique suite à un long arrêt de maladie avec une incertitude sur sa capacité à reprendre son activité. Prévoir un reclassement en cas d'incapacité.
2. Assurer l'ouverture du service postal à la mairie à partir du 20 septembre
3. Réorganiser le fonctionnement de la médiathèque suite au départ de l'agent du patrimoine

Pour les points 1 et 2 un entretien entre la Poste et l'agent concerné est prévu prochainement. Il permettra d'évaluer la possibilité d'un reclassement.

Le sujet de la médiathèque a donné lieu à un long et vif débat. En préalable le Maire a expliqué qu'il ne souhaite pas recruter un agent du patrimoine. Il s'est rapproché du département pour solliciter un quart temps d'un personnel qui pourrait promouvoir l'aspect culturel. En parallèle il s'agit de trouver une personne

pour traiter la gestion administrative de la médiathèque, mais également pouvoir accueillir les scolaires aux créneaux prévus, et élargir les plages d'ouvertures aux publics.

Certains conseillers ont mis en avant l'urgence de combler le poste d'agent du patrimoine, expliquant que l'on ne pouvait pas se limiter aux tâches administratives et que la compétence d'agent du patrimoine était indispensable. Le maire n'a pas souhaité revenir sur sa position.

La personne qui se chargera de la gestion administrative pourra se former sur 3 jours à Loches en novembre. Cette formation est d'ailleurs accessible aux bénévoles mais aussi aux élus qui souhaiteraient s'investir. Certains élus se portent volontaires : Mesdames Katia BOURREAU, Laurence MARINIER, Aline VERMEULEN et Catherine MERLET et Monsieur Charles Bernard GLIKSOHN.

En attendant cette formation, l'agent peut être accompagné par une animatrice de réseau afin de rouvrir au plus vite. Le Maire évoque également le recours possible au service civique qui peut être une solution. Certains conseillers insistent sur la compétence requise pour tenir le poste et restent circonspects sur le recours à un service civique.

Tour de table :

Madame Catherine MERLET fait part des portes ouvertes organisées par une habitante de la commune, « les petits trésors de Céline », autour d'un marché artisanal local (livres pour enfants, gravure sur bois...). L'ensemble des conseillers municipaux décide d'autoriser sur Facebook et sur le site de la Mairie, la publicité de toute activité sur la commune de Genillé. En revanche, la publicité sur le panneau lumineux n'est pas autorisée.

Madame Catherine MERLET évoque la participation de Mme Floriane LYONNETTE au 4L Trophy. Le dossier de sponsoring sera transféré aux élus. Une subvention sera proposée au vote lors du prochain conseil municipal.

Madame Laurence MARINIER revient sur le sujet médiathèque, pour lequel il faut trouver une solution pérenne.

Madame Alexandra BODARD demande si une nouvelle date est prévue pour la réunion des territoires. Le Maire répond qu'il va très prochainement rencontrer le Directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) et les équipes pour pouvoir ensuite programmer une date de réunion.

Madame Catherine MERLET annonce une animation lecture « la sieste bercée » qui aura lieu dans le jardin de la mairie le 18 juin de 15h à 16h30.

Le Maire précise que la mairie prendra en charge les coûts pour les Reflets d'octobre. Cependant Monsieur Francis GAUTHIER alerte que sans chauffage dans l'église, il risque de faire trop froid pour organiser un concert aussi à ce jour aucun engagement n'a été pris pour cet événement.

Madame Katia BOURREAU demande des précisions sur le déroulement de la cérémonie du 8 mai. Celle-ci débutera à 11h puis sera suivie d'un pot en extérieur à 11h45 si météo le permet.

Le Maire évoque le courrier qui a été rédigé à l'attention du président de la communauté de communes de Loches Sud Touraine, afin que la subvention pour NACEL ne soit pas retirée. Monsieur Charles Bernard

GLIKSOHN propose d'inscrire une nouvelle délibération pour nommer en complément d'autres membres délégués pour l'association Nacel.

Monsieur Sébastien FAVRE-BONVIN évoque le planning des animations du comité des fêtes avec notamment le 14 juillet une soirée paella et sangria, le 10 septembre le forum des associations avec le repas offert aux Genillois, le 8 octobre le bal de la foire aux marrons, la foire aux marrons le 16 Octobre...

Plus de question ne venant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22h05.
Prochain conseil municipal prévu le 24 juin à 19h30.

Secrétaire de séance
Charles Bernard GLIKSOHN

